

[App Store : vers un procès antitrust contre Apple aux Etats-Unis](#)

Au moment même où l'Europe va ouvrir [une enquête sur les pratiques d'Apple](#) suite à la plainte des dirigeants de Spotify, les Etats-Unis ont pris les devants.

La Cour Suprême s'est dite favorable à la tenue d'un procès antitrust au sujet de cette fameuse commission de 30% que Apple impose aux développeurs d'applications payantes sur son App Store.

Spotify attaque l'App Store pour position dominante

Si l'Europe étudie [la plainte de Spotify](#) avant de se prononcer, aux Etats-Unis, les plaignants sont tout simplement des utilisateurs d'iPhone qui estiment que cette commission de 30% participe à la hausse des prix, et elle pèse d'abord sur les consommateurs.

Apple [se défend](#) en expliquant qu'il n'est qu'un intermédiaire entre le développeur et le client, et qu'il n'est pas responsable des tarifs pratiqués par les éditeurs.

« Nous avons approuvé et distribué près de 200 mises à jour d'applications au nom de Spotify, ce qui a permis de générer plus de 300 millions de téléchargements de l'application Spotify. La seule fois où nous avons demandé des ajustements, c'est lorsque Spotify a tenté de contourner les règles qui s'appliquent à toutes les autres applications. » indique Apple.

Vers un changement de modèle économique pour l'App Store ?

Par ailleurs, l'inventeur de l'App Store rappelle que sa commission de 30% sur les abonnements est dégressive, et surtout que Spotify est disponible gratuitement en téléchargement. « 84% des applications de l'App Store ne paient rien à Apple lorsque vous téléchargez ou utilisez l'application. Ce n'est pas discriminant, comme le prétend Spotify; c'est par conception. »

Apple rappelle ainsi qu'il ne touche aucune commission sur les applications gratuites, les revenus publicitaires générés par une application ou encore le in-app. Tout en rappelant que la commission de 30% sur un abonnement, passe à 15% dans le cadre d'un abonnement sur plusieurs années.

Le feu vert de la Cour Suprême à l'ouverture d'un procès, et une éventuelle amende pour abus de position dominante, pourrait contraindre la marque à la pomme de revoir intégralement son modèle économique.